

---

# S É N A T

---

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE 1968-1969

---

Service des Commissions.

---

## BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES CULTURELLES

**Mercredi 7 mai 1969.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a désigné M. Fleury comme rapporteur du projet de loi (n° 14, session 1968-1969), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation provisoire des agences de presse.

La commission a ensuite décidé — en raison de l'absence de distribution du texte — d'ajourner la désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 153, session 1968-1969) de M. Auguste Pinton tendant à la création d'une Commission d'enquête chargée d'étudier les conditions dans lesquelles l'Office de Radiodiffusion-Télévision française a été utilisé pendant la campagne référendaire, tout particulièrement le jour précédant le scrutin, dans le but d'influencer l'opinion publique dans le sens voulu par le Gouvernement sans qu'il reste aucune possibilité de contestation et de réponse.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 7 mai 1969.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a tout d'abord procédé à l'examen du rapport de M. Bajeux sur le projet de loi (n° 68, session 1968-1969), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation de l'Arrangement international sur les céréales de 1967.

Après avoir analysé la teneur des deux Conventions constituant l'Arrangement international, le rapporteur a souligné, d'une part, qu'il constituait le premier accord de portée internationale sur l'aide alimentaire au Tiers Monde, d'autre part, que la Convention relative au commerce du blé faisait d'ores et déjà l'objet d'assez graves entorses de la part des principaux pays exportateurs, en raison notamment du renversement de la tendance sur le marché mondial.

A cet égard, il a montré combien un tel accord international ne pouvait résister longtemps à la pression des stocks tant qu'il ne s'inscrirait pas dans le cadre plus large d'une véritable organisation mondiale des marchés susceptible d'assurer un certain équilibre entre l'offre et la demande.

Quant à la Convention d'aide alimentaire, il a exprimé le regret que, dans l'application, elle ait été conçue par certains de nos partenaires de la C. E. E. comme un instrument supplémentaire de leur politique de pénétration commerciale sur les marchés des pays du Tiers Monde.

Quelle que soit la gravité des obstacles rencontrés dans l'application de la Convention relative au commerce du blé, le rapporteur considère qu'elle n'en constitue pas moins un frein à la dégradation du marché international et qu'à ce seul titre elle doit recueillir l'approbation de la France.

Se ralliant aux conclusions de son rapporteur, la commission s'est prononcée à l'unanimité pour l'adoption de l'article unique du projet de loi.

Le président a ensuite donné connaissance des activités de la commission au cours de la récente intersession parlementaire : visites du métro express régional (R. E. R.) le 27 février, du Salon international de l'agriculture le 4 mars, des installations expérimentales de l'aérotrain le 26 mars ; voyages d'étude dans les ports de Nantes-Saint-Nazaire les 6 et 7 mars et de Marseille du 17 au 20 mars.

Enfin, le président a présenté quelques observations d'ordre général relatives au projet de loi de finances rectificative pour 1969 — touchant notamment à la réduction des subventions accordées aux entreprises nationalisées — et il a été chargé par ses collègues d'intervenir, au nom de la commission, en séance publique.

AFFAIRES ETRANGERES,  
DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Mercredi 7 mai 1969.** — *Présidence de M. André Monteil, président.* — Le président a constaté que les résultats du référendum du 27 avril, en préservant les pouvoirs politiques et législatifs du Sénat, ont eu pour conséquence d'accroître non seulement l'autorité de la Haute Assemblée, mais également celle de sa Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, commission politique par excellence.

Avec l'approbation unanime de ses collègues, il a tenu à rendre au Général de Gaulle l'hommage dû au grand Français et à l'homme d'Etat éminent qui, quelles que soient les réserves que l'on puisse faire sur tel ou tel aspect de sa politique, a tenu sur la scène internationale un rôle exceptionnel.

En revanche, la commission a marqué son étonnement devant la divulgation, faite par M. le Ministre des Affaires étrangères, de sa déclaration au Conseil des Ministres du 2 mai, concernant les réactions provoquées dans le monde par la démission du Général de Gaulle.

Elle a considéré que cette initiative était contraire au principe du secret des délibérations du Conseil des Ministres et que le texte était formulé d'une manière telle qu'il ne servait pas notre pays, puisqu'il qualifiait de « défaite pour la France » les résultats du vote librement exprimé par les citoyens français.

Elle a ensuite entendu un exposé de son président sur l'évolution de la doctrine stratégique française, telle qu'elle apparaît dans un texte récent du Général Fourquet, chef d'état-major des armées.

M. de Chevigny a exposé les incidences sur le budget des Armées de la loi de finances rectificative pour 1969. La commission a décidé de se saisir pour avis du projet de loi. M. de Chevigny a été désigné comme rapporteur pour avis.

Le Général Béthouart a rendu compte d'un voyage qu'il a effectué récemment aux Etats-Unis, au titre de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, et a analysé l'état d'esprit des milieux politiques américains en ce qui concerne la défense commune et les rapports des U. S. A. avec leurs alliés européens.

## AFFAIRES SOCIALES

**Mercredi 7 mai 1969.** — *Présidence de M. Lucien Grand, président.* — La commission, avant de procéder à l'examen du rapport de M. Viron sur la proposition de loi, adoptée en seconde lecture par l'Assemblée Nationale, tendant à porter à quatre semaines la durée minimum des congés payés, a entendu les dernières explications de son président sur la lettre qu'il a été conduit à adresser au Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales, à la suite de déclarations faites par ce dernier au cours d'une émission radiophonique sur les causes du retard ayant affecté le vote définitif de cette loi.

M. Viron a analysé les principales différences existant entre le texte adopté en première lecture par le Sénat et celui qui résulte des délibérations en seconde lecture de l'Assemblée Nationale.

Le rapporteur, tout en exprimant le regret que ce dernier soit en retrait, sur le plan des avantages consentis, par rapport au texte du Sénat, a considéré que, dans un souci d'efficacité à la veille de l'ouverture de la période des congés annuels, il était sans doute souhaitable de se rallier au texte voté par l'Assemblée Nationale.

Après des interventions de MM. Blanchet et Jean Gravier, les conclusions du rapporteur ont été adoptées à l'unanimité.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— Mme Goutmann, pour la proposition de loi (n° 61, session 1968-1969) de M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues instituant une allocation en faveur des jeunes demandeurs d'un premier emploi et maintenant leurs droits au titre des allocations familiales et de la sécurité sociale.

— M. Mathy, pour le projet de loi (n° 620, A. N.), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation des accords suivants, signés le 17 octobre 1967 : avenant à la convention générale sur la Sécurité sociale, signée le 12 octobre 1948, entre la France et la Tchécoslovaquie, avenant à l'accord complé-

mentaire à ladite convention relatif au régime de Sécurité sociale applicable aux travailleurs des mines et établissements assimilés, protocole relatif à l'allocation supplémentaire instituée par la loi française du 30 juin 1956 modifiée et protocole relatif au régime d'assurances sociales applicable aux étudiants tchécoslovaques en France et aux étudiants français en Tchécoslovaquie.

Le président a ensuite rappelé à ses collègues le programme de travail de la commission pour les prochaines semaines.

La commission a ensuite procédé à la désignation de ses candidats pour la représentation du Sénat :

— à la Commission supérieure de la Sécurité sociale :  
M. Barbier ;

— à la Commission supérieure des Allocations familiales :  
M. Menu ;

— au Conseil supérieur de la Mutualité : M. Méric.

## FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mardi 6 mai 1969.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, la commission a entendu le rapport pour avis de M. Raybaud sur le projet de loi (n° 50, session 1968-1969), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation de la Convention franco-italienne relative à l'alimentation en eau de la commune de Menton et du Protocole annexe, signés à Paris le 28 septembre 1967.

Le rapporteur pour avis a indiqué que son rapport s'attachait essentiellement aux aspects techniques et financiers du projet. Après avoir analysé rapidement les conditions et les problèmes d'alimentation en eau potable du département des Alpes-Maritimes, M. Raybaud a précisé que la France exécuterait des travaux en Italie. Il a souligné l'intérêt qu'il y aurait pour la ville de Menton à être autorisée à emprunter la totalité du montant de la part de financement qui lui incombe dans les travaux prévus, c'est-à-dire à ne pas être tenue d'assurer une part d'autofinancement. Ce projet est un exemple rare de coopération technique internationale.

Après des interventions de MM. Coudé du Foresto et Alex Roubert, président, la commission a adopté le rapport pour avis de M. Raybaud.

*Au cours d'une seconde séance*, M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a présenté à ses collègues la situation de l'économie française au printemps de 1969, d'après les plus récentes statistiques fournies par les services officiels. Il apparaît que, un an après la crise de mai 1968 et six mois après la panique monétaire de novembre, les séquelles de ces mouvements sont encore vivement ressenties.

Le rapporteur général a examiné les différents cadrans du tableau de bord de l'économie française. A partir des données statistiques émanant des services du Ministère de l'Agriculture, il a rappelé les résultats globaux de la campagne 1967-1968 : la production agricole a enregistré au cours de l'année écoulée un accroissement d'environ 5 p. 100 en volume par rapport à 1967. Dans le domaine de la production industrielle, l'année 1968 a été marquée par des renversements subits de situation, caractérisés par une reprise modérée mais un chômage important (janvier à avril 1968), la crise sociale et le rattrapage de la production (mai-août 1968), puis la panique spéculative qui s'est emparée du pays, de septembre à décembre 1968 ; en définitive, la situation actuelle est en train de plafonner. Les problèmes de l'emploi constituent un des points les plus faibles de notre économie ; notamment, le problème de l'inadaptation de l'offre à la demande demeure grave ; il contribuerait cependant, s'il était résolu, à soutenir de manière importante notre croissance économique.

Concernant les prix et les revenus, le rapporteur général a craint que les mesures prises pour sauver la monnaie, telles que les hausses de tarifs et de prix imposées par l'Etat, dans le cadre du plan de redressement financier à la fin de l'année 1968, ne contribuent en définitive à accélérer l'inflation et à précipiter la fuite devant le franc.

Analysant les résultats connus pour les premiers mois de 1969 en matière de commerce extérieur, le rapporteur général a souligné que la situation est caractérisée par une sensible détérioration, le « clignotant » mis en place par le V<sup>e</sup> Plan devant s'allumer si un redressement sensible n'est pas effectué au cours du mois d'avril 1969, le taux de couverture de nos importations par nos exportations étant alors inférieur à 90 p. 100 pendant trois mois consécutifs.

M. Marcel Pellenc a enfin recherché, sur la base des dernières informations statistiques, le rang occupé par la France dans certains secteurs essentiels, à l'intérieur de la Communauté économique européenne ; par rapport à nos partenaires euro-

péens, notre pays présente une situation économique généralement défavorable, aussi une revision fondamentale des options budgétaires s'impose-t-elle, afin que notre pays puisse rattraper une partie du terrain perdu sur nos partenaires européens.

En conclusion, les crises économique de mai et monétaire de novembre 1968 apparaissent comme les conséquences d'une gestion dispendieuse et aventureuse ; un changement profond de l'orientation des choix budgétaires s'impose, bannissant d'une manière draconienne toute dépense qui n'est pas d'une utilité économique immédiate.

Le rapporteur général a ensuite analysé le projet de loi de finances rectificative pour 1969, adopté par l'Assemblée Nationale (n° 157, session 1968-1969), portant ratification du programme d'économies ayant fait l'objet d'un arrêté du 24 janvier 1969.

M. Pellenc a souligné, pour le regretter, que certaines des économies proposées portent sur des secteurs particulièrement sensibles, tels que la Santé publique, l'Éducation nationale, les Postes et Télécommunications, le réseau routier, qui risquent d'être affectés par de telles réductions. Par contre, les dépenses « économiquement stériles » font l'objet de réductions insuffisantes.

L'exposé du rapporteur général a été suivi des interventions de MM. Alex Roubert, président, Coudé du Foresto, Monory, Suran, Dulin, Schmitt, Louvel, Driant et Descours Desacres.

Après cet échange de vues et compte tenu des réserves exprimées, la commission a décidé de soumettre le texte en discussion à l'appréciation du Sénat.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,  
SUFFRAGE UNIVERSEL,  
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

**Mercredi 7 mai 1969.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission, après avoir nommé M. Jozeau-Marigné rapporteur de la pétition n° 35, a procédé à un nouvel examen du rapport de M. Marcel Prélot sur le projet de loi (n° 133, session 1968-1969), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, modifiant certaines dispositions du Code électoral.

Sur la proposition du rapporteur, elle a décidé l'adoption pure et simple du texte, dont l'article 2 *quater*, déjà voté conforme par les deux Assemblées en décembre 1968, permettra aux jeunes gens d'être inscrits sur les listes électorales dès qu'ils atteindront leur majorité, même en dehors de la période prévue pour la revision annuelle desdites listes.

Ont été, par ailleurs, désignés comme rapporteurs officieux des textes suivants inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale :

— M. De Montigny du projet de loi (n° 620, A. N.) mettant en harmonie l'article 1953 du Code civil avec la Convention européenne du 17 décembre 1962 sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs ;

— M. Lefort du projet de loi (n° 625, A. N.) autorisant la ratification de la Convention sur la reconnaissance mutuelle des sociétés et personnes morales, signée à Bruxelles le 29 février 1968 ;

— M. Massa de la proposition de loi (n° 407, A. N.) tendant à abroger l'article 337 du Code civil relatif à la reconnaissance faite durant le mariage, par un époux, d'un enfant naturel né avant le mariage d'un autre que de son conjoint ;

— M. Molle de la proposition de loi (n° 19, A. N.), adoptée par le Sénat en première lecture, tendant à compléter le chapitre I<sup>er</sup> de la loi du 28 juin 1938 tendant à régler le statut de la copropriété des immeubles divisés en appartements.

Enfin, la commission a décidé de proposer la candidature de M. Le Bellegou à l'effet de représenter le Sénat au sein de la Commission sociale centrale des rapatriés, créée par le décret n° 62-261 du 10 mars 1962, en remplacement de M. André Fosset, démissionnaire.